

Bureau Veritas Exploitation SAS

LIEVIN
11 rue Léon Blum
62800 LIEVIN France
Téléphone : 03 21 44 99 00
Mail : cedric.dufour@bureauveritas.com

A l'attention de M. DELOBEL Frederic

Copie à SAADAOU

Rapport de vérification avant mise ou remise en service d'appareil ou accessoire de levage

CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE
CATERPILLAR EP15KRT N° ETB1051185 N° EP15KRT



Intervention du 14/05/2024

Coordonnées du site :
Nom du site : MERCIER AUTO
Latitude : 50.5723
Longitude : 3.0749

Lieu d'intervention :
RUE D AVELIN
59175 VENDEVILLE

Numéro d'affaire : 20481430
Référence du rapport : 20481430/3.1.1.R
Rédigé le : 15/05/2024
Par : Cédric DUFOUR
Ce document a été validé par son auteur

Références client
EP15KRT

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque () ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

L'examen d'adéquation prévu à l'article 5.1 de l'arrêté du 1 mars 2004 est exclu de la vérification. Au titre de la réglementation applicable à l'utilisateur de l'équipement, il est de sa responsabilité de réaliser cet examen avant la (re)mise en service de l'équipement.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères	Pictogrammes		
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. DELOBEL Frederic.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE : 1



Fiche n° 1 : Localisation : MERCIER VENDEVILLE
Marque: CATERPILLAR Type: EP15KRT n°série: ETB1051185 n°interne: EP15KRT

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Périmètre vérifié dans le rapport | MERCIER AUTO

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE

N° interne : EP15KRT
Localisation : MERCIER VENDEVILLE

Marque : CATERPILLAR
Type : EP15KRT
N° de série : ETB1051185
Année de fabrication : 2007

Point vérifié	Actions à entreprendre
A.5- Rapport Adéquation	Au titre de l'article 5.I de l'arrêté du 1er mars 2004, l'utilisateur doit réaliser ou faire réaliser l'examen d'adéquation avant toute mise ou remise en service d'un appareil de levage.
Code Obs. : CD/150524/092418/0	Date de 1 ^{er} signalement: 14/05/2024 NOUVEAU

[Vous pouvez souscrire à l'option Data View](#)



Fiche N°1	CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE	N° série : ETB1051185
	Marque : CATERPILLAR	N° interne : EP15KRT
	Type : EP15KRT	Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
	Année de fabrication : 2007	
	Localisation : MERCIER VENDEVILLE	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M.DELOBEL Frederic

✗ Avis général : Non satisfaisant : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Caractéristiques

Energie(s) : Electrique Tablier : à déplacement latéral Marquage Constructeur : CE	Ensemble d'élévation : mât double Compteur horaire : 589
---	---

Charge maximale d'utilisation

C.M.U. (kg) : 1320	à hauteur de levage (m) : 4.31
---------------------------	---------------------------------------

Équipements

Désignation : Bras de fourche	Vérifié : Oui
Capacité (kg) : 1250 Nombre : 2	Distance (mm) : 500

Données géométriques bras de fourche

Longueur (mm) : 1200 Epaisseur (mm) : 40	Largeur (mm) : 100
---	---------------------------

Suspentes

(1)
Suspentes

Nature : CHAINE Types : A MAILLE JOINTIVE	Désignation : LEVEE MAT
--	--------------------------------

Caractéristiques

Pas (mm) : 15.875	Type : 3X4
Nombre de suspentes : 2	

(2)
Suspentes

Nature : CHAINE Types : A MAILLE JOINTIVE	Désignation : LEVEE LIBRE
--	----------------------------------

Caractéristiques

Pas (mm) : 15.875	Type : 3X4
Nombre de suspentes : 2	

Aspects documentaires

*Carnet de maintenance*Modification importante : **Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance**

Montage et installation

Non vérifié : **L'appareil n'a pas fait l'objet de travaux (montage, installation, transformation, changement de configuration) nécessitant la réalisation de l'examen de montage et d'installation**

Charges et essais

Essais : **Les essais ont été effectués avec la charge dynamique au cours des épreuves.**

Epreuves

Nature de la vérification : **Remise en service**Motif de la remise en service : **Changement de site d'utilisation***Epreuve statique*Condition d'exécution : **Bras de fourche : charge posée**Charge autorisée (kg) : **1320.0**
Charge appliquée (kg) : **1650**
Distance du centre de charge (mm) : **500.0**Taux de charge : **1,25**
Hauteur de levée (m) : **4.0**
Durée : **1 h***Epreuve dynamique*Condition d'exécution : **Bras de fourche : charge posée**Taux de charge : **1,1**
Hauteur de levée (m) : **4**Charge appliquée (kg) : **1450***Avis à l'issue des épreuves*Avis à l'issue des épreuves : **L'appareil a subi les épreuves sans défaillance. Aucune déformation permanente n'a été constatée.***Essai d'étanchéité*Condition d'exécution : **Bras de fourche : charge posée**Taux de charge : **1**
Durée : **1/6 h**Charge appliquée (kg) : **CMU**
Descente de charge (mm) : **40.0**

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques

Équipements

Suspentes

Appareil de mesure utilisé

A Aspects documentaires

- A.1 Carnet de maintenance
- A.2 Affichage capacité
- A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)
- A.5 Rapport Adéquation
- A.6 Capacité des équipements interchangeables
- A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation
- A.9 Déclaration de conformité / Marquage CE / Epsilon
- A.11 Identification de l'accessoire
- A.12 Notice de montage
- A.13 Notice d'installation et d'utilisation
- A.14 Notice d'instruction
- A.17 Rapports de vérification

B Conduite et manœuvre de l'équipement

C Montage et installation

1 Accès installés à demeure

- 1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite

3 Charpente

- 3.4 Liaisons, fixation, assemblages, articulations
- 3.8 Guidages - galets - butées - chariot - patin
- 3.10 Mât
- 3.11 Tablier, butées

4 Châssis

- 4.4 Organes de roulement
- 4.5 Ossature - Contrepoids

5 Source d'énergie

- 5.1 Dispositif de séparation générale
- 5.2 Equipements, canalisations

6 Eclairage incorporé à l'appareil

- 6.2a Gyrophare
- 6.2c Phare(s) de travail

7 Cabine - poste de conduite

- 7.2 Constitution, fixations
- 7.5 Protection de l'opérateur (toit de sécurité)
- 7.6 Protection des organes mobiles accessibles depuis le poste de conduite
- 7.7a Ceinture de sécurité
- 7.7b Siège
- 7.8c Rétrovision (miroir, caméra)

8 Organes de service et de manœuvre

- 8.1 Mise en marche / Arrêt normal
- 8.2 Interdiction d'emploi
- 8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation
- 8.5 Identification des organes de service
- 8.6 Retour automatique au point neutre
- 8.7a Avertisseur sonore
- 8.7b Avertisseur lumineux
- 8.9 Protection contre les manœuvres involontaires

9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension

- 9.1 Attaches
- 9.2 Dispositifs de préhension
- 9.4b Suspentes chaînes
- 9.5 Tambours, poulies, noix, pignons, tourteaux
- 9.7 Accessoires ou équipements

10 Mécanismes

- 10.1 Limiteur de vitesse
- 10.4 Autres freins
- 10.5 Freins des mouvements concourant au levage
- 10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
- 10.12 Freins de stationnement
- 10.16 Freins de translation

11 Dispositifs de sécurité

- 11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
- 11.2 Autres limiteurs de course/hors course

12 Charges et essais

- Description et conditions d'exécution des essais

14 Epreuves

- 14.1 Epreuve statique
- 14.2 Epreuve dynamique
- 14.3 Autres essais
- 14.4 Avis à l'issue des épreuves
- 14.6 Essai d'étanchéité

«Référentiel» CHARIOT 10